



CERCLE SPORTIF QUEVENOIS

Section TENNIS DE TABLE

REGLEMENT INTERIEUR

(édition de septembre 2021)

1^{ère} partie

(à conserver par le licencié)

1 - Généralités

L'association « Cercle Sportif Quévenois », club omnisports composé des deux sections Football et Tennis de Table, est régie par les documents suivants :

- ses statuts (édition de février 2001) ;
- son règlement intérieur (édition de février 2001).

Ces documents sont à la disposition de tous les membres du club et peuvent être consultés sans restriction au siège de l'association (Maison Communale, 63 rue Jean Jaurès - QUEVEN).

Le présent document constitue pour sa part le règlement intérieur de la section Tennis de Table. Il est remis à chacun de ses adhérents ou aux parents des membres mineurs.

2 - Entraînements

Les plages horaires et lieux d'entraînement mis à la disposition de nos licenciés pour la saison sportive 2021-2022 sont les suivants :

Jour	Plage horaire	Salle	Catégorie
Lundi	Séance d'1h30 sur la plage 17h00-19h30 ^a	Jean Jaurès	Jeunes
	De 19h00 à 22h00	Ronquédo	Seniors & Vétérans
Mercredi	De 13h30 à 15h00	Ronquédo	Jeunes
	De 13h00 à 15h00	Ronquédo	Adultes (Loisir)
Jeudi	De 20h30 à 22h00	Jean Jaurès	Seniors & Vétérans / Jeunes
Vendredi (sauf si compétition)*	De 20h00 à 22h00	Ronquédo	Seniors & Vétérans / Jeunes
Samedi (sauf si compétition)*	De 14h00 à 16h00	Jean Jaurès	Jeunes

^aSéance à confirmer

^aHoraires précis restant à définir et susceptible d'être modifié en cours de saison

Les jeunes joueurs participant aux compétitions peuvent s'entraîner avec les Seniors et Vétérans.

① Les entraînements des jeunes sont suspendus :

- pendant les vacances scolaires (les entraînements avec les adultes sont toutefois possibles) ;
- lors des rencontres de compétition des jeunes à domicile le samedi (salle Jean Jaurès indisponible) ;
- dans certaines circonstances d'occupation des salles telles que réunions de parents d'élèves (salle polyvalente Jean Jaurès), championnat UNSS (salle omnisports du Ronquédo), ...

✚ Tous les joueurs présents aux entraînements participent en début de séance à la mise en place des équipements (tables, séparations, ...) ainsi qu'à leur rangement en fin de séance.

✚ L'échauffement est vivement recommandé avant le début des entraînements.

3 - Compétitions

3.1 - Seniors et Vétérans

Les rencontres à domicile se déroulent dans la salle omnisports du Ronquédo, le vendredi à partir de 20h30 pour les équipes D2 à D4, le samedi pour la/les D1. Les joueurs doivent se présenter à 20h00 pour la préparation de la salle et l'échauffement.

Pour les rencontres à l'extérieur, le rendez-vous est fixé à 19h45 sur le parking du complexe sportif du Ronquédo (pour un départ à 20h00 au plus tard).

Dans le cadre des journées de compétition, les déplacements effectués par les joueurs avec leur véhicule personnel peuvent faire l'objet d'une déclaration sur un imprimé disponible auprès du club. Celui-ci fournit en retour une attestation permettant une réduction de l'impôt sur le revenu.

Lors du « casse-croûte » d'après matchs, il est demandé aux joueurs, pour le bon déroulement de la soirée mais aussi dans le respect de l'éthique sportive et des valeurs prônées par la « Charte de l'Esprit Sportif », de consommer l'alcool avec modération dans les limites du cadre fixé par la loi. Dans la même optique, il sera demandé à un joueur se présentant à une compétition (ou à une séance d'entraînement) dans un état d'ébriété notoire ou sous l'emprise de stupéfiants de s'abstenir de participer à la manifestation.

3.2 - Jeunes

Les rencontres à domicile se disputent dans la salle polyvalente Jean Jaurès le samedi à partir de 14h00, le rendez-vous étant alors fixé à 13h30.

Pour les rencontres à l'extérieur, le rendez-vous est avancé à 13h00 devant le terrain de Basket situé rue Joliot Curie, à côté de l'école maternelle du même nom.

3.3 - Capitaine d'équipe

Chaque équipe a à sa tête un capitaine (et son suppléant) ; il est en charge de la constitution de l'équipe et assure une rotation des joueurs pour une participation de chacun aussi équitable que possible, compatible avec les objectifs fixés à l'équipe en début de saison.

Chaque joueur doit prévenir son capitaine d'équipe de sa disponibilité ou non, dans la mesure du possible dès le lundi précédant la rencontre du vendredi ou du samedi.

Le capitaine est également chargé de rédiger les feuilles de matchs. Afin d'éviter les possibles amendes infligées par le Comité du Morbihan de Tennis de Table, il s'attachera à ce qu'elles soient entièrement et correctement renseignées. Les feuilles de matchs sont remises dès la fin des rencontres ou au plus tard le lendemain matin au responsable du club en charge de la saisie des résultats en ligne sur le net avant leur transmission aux instances départementales.

Les capitaines des équipes Jeunes organisent si nécessaire la participation des parents pour les déplacements à l'extérieur.

3.4 - Port du maillot

Le port du maillot aux couleurs du club est obligatoire pour toute rencontre de compétition.

Un nouveau maillot sera proposé aux licenciés en début de saison sportive 2021-2022. Toutefois, il est à noter que seuls les adhérents souscrivant pour la première fois une licence de compétition dite « Traditionnelle » au sein de la section et ne possédant pas le modèle précédent auront l'obligation de l'acquérir.

4 - Dispositions particulières concernant les licenciés mineurs

✚ Entraînements : la responsabilité du club vis-à-vis des licenciés mineurs est effective aux heures et sur les lieux d'entraînement. En dehors de ces heures et de ces lieux, la responsabilité incombe entièrement aux parents (ou aux responsables légaux) qui doivent faire connaître leur position quant à l'accompagnement ou non de leur(s) enfant(s) sur ces mêmes lieux.

✚ Compétitions : pour les rencontres à l'extérieur, les parents participent au transport des joueurs des équipes Jeunes. **La conduite des véhicules par des jeunes joueurs en position de conduite accompagnée est à éviter.**

✚ Sécurité : les parents se doivent d'accompagner les jeunes joueurs jusqu'à l'entrée de la salle où doit se tenir l'entraînement ou la compétition ; de la même manière, il est impératif qu'ils viennent les rechercher à l'heure en fin de séance, le club n'en étant pas responsable en dehors des heures d'entraînement et de compétition.

5 - Assurance

En se licenciant, nos adhérents bénéficient d'une assurance souscrite par la Fédération Française de Tennis de Table. La FFTT propose également des garanties complémentaires (décès, invalidité, indemnités journalières, ...) aux licenciés, qui en font leur affaire personnelle quant à la souscription ou non de ces garanties.

6 - Discipline

Un comportement correct de tous les joueurs est exigé, tant aux entraînements que lors des rencontres de compétition. Des mesures disciplinaires, pouvant se traduire par une exclusion temporaire ou définitive, peuvent être appliquées par le Comité Directeur du club en cas de comportement jugé déplacé ou impoli, voire grossier.

7 - Divers

✚ Certaines informations telles que le calendrier des rencontres, le classement des équipes, les dates des éventuels stages de perfectionnement, tournois et manifestations diverses, etc., sont renseignées sur le panneau prévu à cet effet qui est apposé sur la porte du local de rangement des équipements, dans la salle omnisports du Ronquédo. Une consultation régulière de ce tableau d'affichage est ainsi conseillée.

✚ Le site web du club est accessible à l'adresse suivante : <http://www.cs-queven-tt.fr> ; vous pouvez y consulter à tout moment un certain nombre d'informations complémentaires.